

HERBICIDE FRONTIER^{MD} MAX

Pour la suppression des mauvaises herbes dans le maïs de grande culture, le maïs sucré, le maïs de semence (lignées autofécondées cultivées dans le sud de l'Ontario seulement), le soya, les haricots secs, les pommes de terre, les oignons (bulbes secs et verts), le chou transplanté, les arachides cultivées en Ontario, les plants de vigne portant des raisins ou non et en production ornementale commerciale

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Diméthénamide-P 720 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

No D'HOM. 29194 LPA

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, APPELER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**



AVERTISSEMENT

POISON

**IRRITANT POUR LES YEUX ET
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 3 L à 1000 L, Vrac

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive, 5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

FRONTIER est une marque déposée de BASF Corporation, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

1.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide FRONTIER MAX supprimera la plupart des graminées annuelles et certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans le maïs de grande culture, le maïs sucré, le maïs de semence (lignées autofécondées cultivées dans le sud de l'Ontario seulement), le soya, les haricots secs, les pommes de terre, les oignons verts, le chou transplanté, les arachides cultivées en Ontario, les plants de vigne portant des raisins ou non et en production ornementale commerciale. L'herbicide FRONTIER MAX supprimera aussi le souchet comestible (*Cyperus esculentus*) chez les oignons à bulbes secs et les oignons verts cultivés sur des sols organiques.

L'herbicide FRONTIER MAX donnera une meilleure efficacité de suppression lorsqu'une incorporation, qu'elle soit mécanique ou faite par la pluie, suivra l'application et sera faite avant la levée des plantules des mauvaises herbes.

L'herbicide FRONTIER MAX peut être mélangé avec d'autres herbicides pour supprimer une gamme élargie de mauvaises herbes pour le maïs de grande culture, le soya et les haricots secs. Les mélanges en réservoir avec l'herbicide FRONTIER MAX sont également efficaces pour le soya et le maïs de grande culture cultivés selon les systèmes à travail réduit ou minimal du sol ou les systèmes sans labour.

2.0 PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif ou fatal si ingéré. Cause une irritation aux yeux. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux. Sensibilisateur cutané potentiel. Peut causer des réactions de sensibilisation de la peau chez certaines personnes. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer la bruine de pulvérisation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des combinaisons et des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes ou un écran facial pendant le mélange/chargement.

NE PAS retourner dans le lieu traité ni autoriser un travailleur à le faire pendant le délai de sécurité de 24 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS appliquer par voie aérienne. Éviter la dérive aux champs adjacents à la zone traitée en utilisant la pression de pulvérisation recommandée, le bon volume d'eau et la hauteur de rampe appropriée pour le type de buses employé. NE PAS utiliser en présence de forts vents. Se référer aux restrictions de pâturage des différentes sections des cultures traitées dans cette étiquette.

2.1 PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2.2 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

2.3 ENTREPOSAGE

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin des aliments de consommation humaine ou animale.

2.4 ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

2017-2710
2018-02-16

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables ou à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2.5 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

3.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'APPLICATION

L'herbicide FRONTIER MAX supprimera la plupart des graminées annuelles nuisibles et certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans le maïs de grande culture, le maïs sucré, le maïs de semence (lignées autofécondées cultivées dans le sud de l'Ontario seulement), le soya, les haricots secs, les pommes de terre, les oignons verts, le chou transplanté, les arachides cultivées en Ontario, les plantes de vigne portant des raisins ou non et en production ornementale commerciale. L'herbicide FRONTIER MAX va aussi supprimer le souchet comestible (*Cyperus esculentus*) dans les oignons (bulbes secs et verts) cultivés en sols organiques (terre noire)

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS UTILISER** pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation/potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont nécessaires entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres

sensibles (incluant les prairies, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et la végétation arbustive), les habitats d'eau douce sensibles (incluant les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (mètres) nécessaire pour la protection de :				
		Habitat d'eau douce aux profondeurs de :		Habitat estuarien/marin aux profondeurs de :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus que 1 m	Moins de 1 m	Plus que 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Maïs, soya, haricots, oignon, pommes de terre, chou, arachides, raisin et plantes ornementales	1	1	1	0	3

* Dans le cas des pulvérisateurs de champ, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur (hauban, rideau) et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon des produits qui est la plus grande (la plus restrictive).

3.1 DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques, les plantes terrestres non visées, et les petits animaux sauvages.

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Pour réduire l'écoulement des zones traitées dans les habitats aquatiques, éviter l'application à des domaines ayant une pente modérée à forte, des sols compactés, ou argile.

Éviter d'appliquer lorsque qu'une forte pluie est prévue.

La contamination des secteurs aquatiques en raison d'écoulement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative entre le secteur traité et le bord du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines dans les endroits où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et où la nappe phréatique est située à une faible profondeur.

3.2 INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE ET LA PULVÉRISATION

- Pression d'arrosage - 200 à 300 kPa
- Volume de pulvérisation - un minimum de 170 litres par hectare pour l'est du Canada et un minimum de 100 litres par hectare pour les provinces des Prairies. Un minimum de 100 L/ha dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète pour les traitements sur les pommes de terre.
- Garder la conduite de dérivation au fond ou près du fond du réservoir pour minimiser la formation de mousse.
- Utiliser un tamis de succion de 16 mailles et 50 mailles ailleurs sur le pulvérisateur.
- Choisir des buses et la pression appropriées pour éviter de vaporiser en fine bruine. Pour de meilleurs résultats, utiliser des buses à jet plat ou à miroir.

Mélanger l'herbicide FRONTIER MAX ou le mélange en réservoir de l'étiquette comme suit :

1. Nettoyer le pulvérisateur du réservoir conformément aux recommandations de nettoyage du pulvérisateur retrouvées sur l'étiquette du produit précédent.
2. Placer un tamis de 20 à 35 mailles ou un panier de mouillage sur l'orifice de remplissage.
3. À travers le tamis, remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié avec de l'eau. Démarrer une agitation lente.
4. Si un herbicide de type poudre mouillable ou de type granules solubles dans l'eau est utilisé en mélange en réservoir, faites d'abord une bouillie et ajouter lentement au réservoir à travers le tamis. Continuer l'agitation.
5. Si un herbicide de type pâte fluide est utilisé en mélange en réservoir, mélanger d'abord une partie de pâte fluide à une partie d'eau. Ajouter le mélange dilué lentement au réservoir à travers le tamis.
6. Remplir le réservoir aux 9/10 avec de l'eau et ajouter l'herbicide FRONTIER MAX et les autres produits d'association de type concentré émulsifiable ou solution.
7. Compléter le mélange avec de l'eau, maintenir l'agitation et effectuer la pulvérisation. Si le mélange de pulvérisation a pu se déposer pendant un certain temps, une agitation en profondeur est requise pour remettre en suspension le mélange avant que la pulvérisation ne puisse être faite à nouveau.
8. Ne pas laisser reposer sans maintenir l'agitation.
9. Nettoyer complètement le pulvérisateur immédiatement après l'usage. Consulter les recommandations de nettoyage sur l'étiquette du produit d'association.

3.3 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Pour l'est du Canada, l'herbicide FRONTIER MAX appliqué seul, selon le mode d'emploi, supprimera les mauvaises herbes suivantes :

Sétaires (verte, glauque, géante)	Panic d'automne
Digitaire (astringente, sanguine)	Amarante à racine rouge*
Panic capillaire	Morelle noire de l'Est**
Échinochloa pied-de-coq	Souchet comestible***

* présemis incorporé (860 à 963 mL/ha) ou prélevée (963 mL/ha) seulement.

** présemis incorporé ou prélevée seulement (963 mL/ha).

*** présemis incorporé seulement (963 mL/ha. Une dose plus faible ne fera que réprimer la mauvaise herbe.)

Pour le soya cultivé dans l'est du Canada, l'herbicide FRONTIER MAX peut être appliqué comme traitement seul en prélevée à une dose de 963 mL/ha pour la répression de l'acnide tuberculée.

Pour les provinces des Prairies, l'herbicide FRONTIER MAX appliqué seul, selon le mode d'emploi, supprimera la sétaire verte.

Pour l'application sur les pommes de terre, l'herbicide FRONTIER MAX appliqué seul, selon le mode d'emploi, supprimera les mauvaises herbes suivantes :

Sétaires (verte, glauque, géante)	Panic d'automne
Digitaire (astringente, sanguine)	Amarante à racine rouge*
Panic capillaire	Morelle noire de l'Est**
Échinochloa pied-de-coq	Souchet comestible**

* Dose élevée de 963 mL/ha. Une dose plus faible ne fera que réprimer les mauvaises herbes.

** Répression seulement.

4.0 FACTEURS AFFECTANT LA PERFORMANCE DE L'HERBICIDE FRONTIER MAX

Si les conditions de sécheresse persistent après une application de présemis incorporé ou de prélevée, la suppression des graminées annuelles pourrait bien ne pas être adéquat.

Une précipitation de pluie est nécessaire dans les 7 à 10 jours du traitement pour activer l'herbicide FRONTIER MAX et lui permettre de se déplacer dans le sol. Si les conditions sèches persistent, un léger travail du sol ou l'utilisation d'une houe rotative peut être nécessaire pour faire entrer le produit en contact avec le sol humide et supprimer les mauvaises herbes non encore touchées. Si une culture est nécessaire à cause de la formation d'une croûte ou du compactage du sol, le hersage devrait être superficiel pour minimiser la dilution de l'herbicide.

Lors de conditions froides et humides, l'application d'herbicide FRONTIER MAX peut provoquer un retard dans l'émergence ou un rabougrissement des pommes de terre en début de saison.

5.0 MAÏS (Est du Canada seulement)

Notes

- NE PAS employer sur le maïs à souffler ou le maïs de grande culture destiné à la production de semence (sauf les lignées autofécondées cultivées dans le sud de l'Ontario seulement).
- Se référer à la section 4,0 pour connaître les facteurs affectant la performance de l'herbicide FRONTIER MAX.
- Consulter les étiquettes des produits à être mélangés en réservoir à l'herbicide FRONTIER MAX pour les instructions spécifiques de taux d'application en fonction des types de sol spécifiques, mises en garde et autres restrictions.
- NE PAS faire paître ou nourrir les animaux avec le maïs traité dans les 40 jours suivant l'application de l'herbicide FRONTIER MAX.

5.1 SYSTÈMES DE TRAVAIL RÉDUIT DU SOL

L'application des mélanges en réservoir avec l'herbicide FRONTIER MAX est recommandée pour utilisation dans les systèmes à travail minimal ou réduit du sol ou les systèmes sans labour pour la suppression des graminées annuelles, des mauvaises herbes à feuilles larges et des mauvaises herbes vivaces. Ces mélanges en réservoir peuvent être appliqués en présemis, ou après le semis, mais avant la levée de la culture (prélevée). Il n'est pas recommandé d'incorporer ces mélanges en réservoir.

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux de 756 à 963 mL/ha en mélange en réservoir avec le produit approprié. Pour les infestations importantes de mauvaises herbes, utiliser le taux le plus élevé de l'herbicide FRONTIER MAX sur les sols à texture fine ou dont le contenu en matière organique est élevé.

Temps d'application : Présemis

Mauvaises herbes supprimées	Produits d'association	Taux par hectare
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles	Herbicide Aatrex Liquide 480 ¹	2,1 à 3,1 L
Graminées annuelles, mauvaises herbes annuelles et vivaces levées	Herbicide Liquide Roundup Original ²	2,5 L
Graminées annuelles, mauvaises herbes à feuilles larges, annuelles ou vivaces levées	Herbicide Liquide Roundup Original ² + Herbicide BANVEL II OU Herbicide Liquide Roundup Original ² + Herbicide MARKSMAN OU Herbicide Liquide Roundup Original ² + Herbicide Aatrex Liquide 480 ¹	2,5 L + 1,25 L 2,5 L + 4,5 L 2,5 L + 2,1 à 3,1 L

¹ D'autres préparations d'atrazine donneront des doses différentes, qu'il faudra calculer selon le pourcentage d'ingrédient actif.

² Les formulations de glyphosate suivantes se substituent à celle de l'herbicide liquide Roundup Original : l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Touchdown iQ, l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2 et l'herbicide liquide Roundup Ultra 2. Ajuster le taux d'application des produits basés sur la concentration de l'agent actif.

Temps d'application : Prélevée

Mauvaises herbes supprimées	Produit en mélange	Taux par hectare
Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles	Herbicide BANVEL II OU Herbicide MARKSMAN OU Herbicide Aatrex Liquide 480 ¹	1,25 L 4,5 L 2,1 à 3,1 L
Graminées annuelles, mauvaises herbes annuelles ou vivaces levées	Herbicide Liquide Roundup Original ²	2,5 L
Graminées annuelles, mauvaises herbes à feuilles larges, annuelles ou vivaces levées	Herbicide Liquide Roundup Original ² + Herbicide BANVEL II OU Herbicide Liquide Roundup Original ² + Herbicide MARKSMAN OU Herbicide Liquide Roundup Original ² + Herbicide Aatrex Liquide 480 ¹	2,5 L + 1,25 L 2,5 L + 4,5 L 2,5 L + 2,1 à 3,1 L

¹ D'autres préparations d'atrazine donneront des doses différentes, qu'il faudra calculer selon le pourcentage d'ingrédient actif.

² Les formulations de glyphosate suivantes se substituent à celle de l'herbicide liquide Roundup Original : l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Touchdown iQ, l'herbicide liquide

Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2 et l'herbicide liquide Roundup Ultra 2. Ajuster le taux d'application des produits basés sur la concentration de l'agent actif.

Notes

1. Quand un mélange en réservoir contenant du glyphosate est utilisé, les mauvaises herbes sensibles au glyphosate doivent être levées au moment de l'application.
2. Le mélange en réservoir avec l'herbicide FRONTIER MAX + l'herbicide liquide Roundup Original², appliqué en présemis ou prélevée, peut être suivi par une application séquentielle de postlevée hâtive de l'herbicide BANVEL II au taux de 1,25 L/ha pour améliorer la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges.
3. Utiliser le taux le plus élevé de l'herbicide FRONTIER MAX indiqué sur l'étiquette pour les sols à texture fine ou dont le contenu en matière organique est élevé, ou pour les infestations importantes de mauvaises herbes.
4. Consulter les étiquettes de tous les produits mélangés en réservoir. Suivre les mises en garde, les directives et les restrictions de rotation et de remise en culture les plus restrictives figurant sur ces étiquettes.

5.2 MAÏS DE GRANDE CULTURE

L'herbicide FRONTIER MAX peut être utilisé seul ou en mélange en réservoir (voir liste) pour un désherbage général du maïs lorsqu'il est appliqué en traitements de présemis incorporé, prélevée ou postlevée hâtive.

5.2.1 TRAITEMENTS DE PRÉSEMIS INCORPORÉ

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes.

TAUX PAR HECTARE 860 à 963 mL

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX en traitement généralisé et incorporer dans les 7 jours suivant le semis en utilisant une herse, un cultivateur rotatif ou tout autre outil capable de donner une incorporation peu profonde et uniforme dans les 5 cm supérieurs du sol. Éviter de faire une incorporation profonde : une diminution de l'efficacité du désherbage et/ou des dommages à la culture pourraient survenir. Il n'est pas nécessaire d'incorporer le produit immédiatement après l'application.

L'herbicide FRONTIER MAX peut être utilisé avec les mélanges en réservoir suivants.

Produits d'association	Taux par hectare
Herbicide Aatrex Liquide 480 ¹	2,1 à 3,1 L

¹ D'autres préparations d'atrazine pourraient nécessiter des ajustements de taux, dépendant du pourcentage d'ingrédient actif.

5.2.2 TRAITEMENTS DE PRÉLEVÉE

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes, tel que montré dans le tableau qui suit.

Taux par hectare en millilitres (mL)			
Matière organique			
Type de sol	Moins de 3 %	3 à 6 %	7 à 10 %
Sols à texture grossière	756	756	860
Sols à texture moyenne	756	860	963
Sols à texture fine	756	860	963

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Produits d'association	Taux par hectare
Herbicide Aatrex Liquide 480 ¹	2,1 à 3,1 L
Herbicide BANVEL II	1,25 L
Herbicide MARKSMAN	4,5 L

¹ D'autres préparations d'atrazine pourraient nécessiter des ajustements de taux, dépendant du pourcentage d'ingrédient actif.

5.2.3 TRAITEMENTS DE POSTLEVÉE HÂTIVE

Sauf lorsqu'il y a un mélange en réservoir avec l'herbicide ARMEZON et l'atrazine ou l'herbicide ARMEZON avec atrazine et glyphosate, ne pas appliquer après le stade de 2 feuilles des mauvaises herbes. Appliquer de la levée du maïs jusqu'au stade de 3 feuilles de la culture inclusivement.

Ne pas appliquer dans les 100 jours précédant la récolte.

Notes

- Une brûlure des feuilles peut survenir, mais cela n'affectera pas le rendement.
- À moins d'indications contraires, NE PAS mélanger l'herbicide FRONTIER MAX avec des engrais liquides, huiles, huiles concentrées ou surfactants lorsque le produit est utilisé en postlevée : la culture pourrait alors subir des dommages considérables.

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes, tel que montré dans le tableau qui suit.

Taux par hectare en millilitres (mL)			
Matière organique			
Type de sol	Moins de 3 %	3 à 6 %	7 à 10 %
Sols à texture grossière	756	860	860
Sols à texture moyenne	756	860	963

Sols à texture fine	756	860	963
---------------------	-----	-----	-----

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Produits d'association	Taux par hectare	Stade du maïs
Herbicide Aatrex Liquide 480 ¹	3,1 L	levée à 3 feuilles
Herbicide BANVEL II	1,25 L	levée à 3 feuilles
Herbicide MARKSMAN	3,7 à 4,5 L	levée à 3 feuilles

¹ D'autres préparations d'atrazine pourraient nécessiter des ajustements de taux, dépendant du pourcentage d'ingrédient actif.

Mélange en cuve avec l'herbicide ARMEZON plus l'atrazine

Appliquer lorsque le maïs est au stade de 1 à 3 feuilles, que les mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade de 1 à 8 feuilles et que les graminées indésirables sont au stade de 1 à 4 feuilles. L'adjuvant MERGE^{MD} ou l'huile concentrée ASSIST^{MD} plus l'engrais liquide (UAN 28 %) doivent être ajoutés au mélange en réservoir.

Consulter les étiquettes de l'herbicide ARMEZON et de l'atrazine en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Herbicide	Dose en mL de produit par ha	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
ARMEZON + atrazine + Herbicide FRONTIER MAX + MERGE ¹ OU ASSIST ² + UNA ³	37 mL + 500 g m.a./ha + 756 mL à 963 mL ⁴	Chou gras Renouée persicaire Petite herbe à poux Morelle noire de l'est Moutarde des champs Amarante à racine rouge Amarante de Powell Sétaire verte Sétaire glauque Digitaire sanguine Échinochloa pied-de-coq Panic d'automne ⁵ Panic capillaire	Abutilon Stellaire moyenne

¹ Utiliser l'adjuvant MERGE à un taux de 0,25 % v/v c'est-à-dire 2,5 litres par 1 000 L de bouillie.

² Employer à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d. 12,5 litres par 1000 litres de bouillie de pulvérisation.

³ Employer à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d. 12,5 litres par 1000 litres de bouillie de pulvérisation.

⁴ Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes.

⁵ Appliquer avant que le panic d'automne dépasse le stade 2 feuilles. Si traité trop tard, cette mauvaise herbe sera seulement éliminée.

Mélange en cuve avec l'herbicide ARMEZON plus l'atrazine plus le glyphosate

Appliquer lorsque le maïs est au stade de 1 à 3 feuilles, que les mauvaises herbes à feuilles larges (dicotylédones) sont au stade de 1 à 8 feuilles et que les graminées indésirables sont au

stade de 1 à 4 feuilles. Consulter l'étiquette du glyphosate pour plus de souplesse en ce qui concerne les stades des mauvaises herbes au moment du traitement.

AVERTISSEMENT

Utiliser le glyphosate uniquement sur des variétés de maïs de grande culture qui peuvent tolérer le glyphosate, par ex. des variétés qui incorporent le gène Roundup Ready. **LES VARIÉTÉS DE MAÏS QUI NE SONT PAS DÉSIGNÉES COMME POUVANT TOLÉRER LE GLYPHOSATE SERONT ENDOMMAGÉES OU DÉTRUITES PAR CE TRAITEMENT.**

Consulter l'étiquette du l'herbicide ARMEZON, l'atrazine et le glyphosate en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Herbicide ¹	Dose en mL de produit par ha	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
ARMEZON + atrazine + FRONTIER MAX + glyphosate ²	37 mL + 500 g m.a./ha + 756 mL à 963 mL ³ + 900 g e.a.	Chou gras Renouée persicaire Petite herbe à poux Morelle noire de l'est Moutarde des champs Amarante à racine rouge Amarante de Powell Sétaire verte Sétaire glauque Digitaire sanguine Échinochloa pied-de-coq Panic d'automne ⁴ Panic capillaire	Abutilon Stellaire moyenne
		Se référer à l'étiquette du glyphosate pour les espèces de mauvaises herbes supprimées ou réprimées.	

¹ On n'a pas besoin d'adjuvant de pulvérisation.

² Utiliser uniquement des produits à glyphosate qui sont homologués pour des traitements de postlevée sur du maïs tolérant au glyphosate, dans les cas où le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium. Une dose de 900 g e.a./ha équivaut à 1,67 L/ha de Roundup WeatherMax ou à 2,5 L/ha de Roundup Original.

³ Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes.

⁴ Appliquer avant que le panic d'automne dépasse le stade 2 feuilles. Si traité trop tard, cette mauvaise herbe sera seulement éliminée.

5.3 MAÏS SUCRÉ (Est du Canada seulement)

L'herbicide FRONTIER MAX ne peut être utilisé que seul, pour des traitements de présemis incorporé ou de prélevée.

5.3.1 TRAITEMENTS DE PRÉSEMIS INCORPORÉ

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes.

TAUX PAR HECTARE 860 à 963 mL

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX en traitement généralisé et incorporer dans les 7 jours suivant le semis en utilisant une herse, un cultivateur rotatif ou tout autre outil capable de donner une incorporation peu profonde et uniforme dans les 5 cm supérieurs du sol. Éviter de faire une incorporation profonde : une diminution de l'efficacité du désherbage et/ou des dommages à la culture pourraient survenir. Il n'est pas nécessaire d'incorporer le produit immédiatement après l'application.

5.3.2 TRAITEMENTS DE PRÉLEVÉE

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes, tel que montré dans le tableau qui suit.

Taux par hectare en millilitres (mL)			
Matière organique			
Type de sol	Moins de 3 %	3 à 6 %	7 à 10 %
Sols à texture grossière	756	756	860
Sols à texture moyenne	756	860	963
Sols à texture fine	756	860	963

5.4 MAÏS DE SEMENCE (Lignées autofécondées cultivées dans le sud de l'Ontario seulement)

L'herbicide FRONTIER MAX peut être appliqué une seule fois par année de façon terrestre et en prélevée à une dose de 756 mL/ha sur les sols à faible teneur en matière organique et à une dose de 860 mL/ha sur les sols de texture moyenne à fine.

Consulter le distributeur de semences pour plus d'information sur la tolérance de la semence des lignées autofécondées de maïs avant l'emploi de l'herbicide FRONTIER MAX.

6.0 MAÏS (Provinces des Prairies de l'Ouest seulement)

Notes

- NE PAS employer sur le maïs sucré, le maïs à souffler ou le maïs destiné à la production de semence.
- Se référer à la section 4.0 pour connaître les facteurs affectant la performance de l'herbicide FRONTIER MAX.

2017-2710
2018-02-16

- Consulter les étiquettes des produits à être mélangés en réservoir à l'herbicide FRONTIER MAX pour les instructions spécifiques de taux d'application en fonction des types de sol spécifiques, mises en garde et autres restrictions.
- NE PAS faire paître ou nourrir les animaux avec le maïs immature traité dans les 40 jours suivant l'application de l'herbicide FRONTIER MAX.

6.1 MAÏS DE GRANDE CULTURE

L'herbicide FRONTIER MAX peut être utilisé seul lorsqu'appliqué au printemps pour des traitements de présemis incorporés.

6.1.1 TRAITEMENTS DE PRÉSEMIS INCORPORÉ

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes.

TAUX PAR HECTARE 860 à 963 mL

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX en traitement généralisé et incorporer dans les 7 jours suivant le semis en utilisant une herse, un cultivateur rotatif ou tout autre outil capable de donner une incorporation peu profonde et uniforme dans les 5 cm supérieurs du sol. Éviter de faire une incorporation profonde : une diminution de l'efficacité du désherbage et/ou des dommages à la culture pourraient survenir. Il n'est pas nécessaire d'incorporer le produit immédiatement après l'application.

7.0 ENGRAIS LIQUIDE - MAÏS

Des solutions azotées ou des engrais liquides complets peuvent remplacer l'eau comme porteur pour une application de l'herbicide FRONTIER MAX en présemis incorporé ou en prélevée dans le maïs. NE PAS utiliser de solutions d'engrais pour les applications de postlevée. Pour les mélanges en réservoir, consulter l'étiquette de l'autre produit du mélange pour connaître les instructions concernant l'application avec les engrais liquides. Avant de remplir le réservoir du pulvérisateur, il faut toujours au préalable évaluer la compatibilité de l'herbicide FRONTIER MAX avec l'engrais liquide en mélangeant dans un pot une petite quantité d'herbicide avec une quantité proportionnelle d'engrais liquide.

8.0 ENGRAIS EN VRAC SEC - MAÏS

Plusieurs engrais en vrac secs peuvent être imprégnés avec l'herbicide FRONTIER MAX ou l'herbicide FRONTIER MAX et de l'atrazine pour une application de présemis incorporé. L'herbicide devrait être vaporisé directement sur l'engrais, en utilisant n'importe quel type de mélangeur à engrais en vrac secs. Une poudre à haut degré d'absorption, comme de la terre diatomée ou de l'argile en poudre fine, peut être appliquée si le mélange herbicide-engrais est trop mouillé. Un minimum de 225 kg par hectare d'engrais en vrac secs devrait être appliqué.

Le mélange herbicide/engrais devrait être incorporé immédiatement après l'application. NE PAS imprégner l'herbicide FRONTIER MAX sur des engrais à base de nitrate, sur des superphosphates ou de la pierre à chaux.

9.0 SOYA (Est du Canada seulement)

Notes

- Le soya doit être semé à au moins 4 cm de profondeur, sinon des dommages à la culture pourraient survenir.
- NE PAS appliquer l'herbicide FRONTIER MAX si le soya est levé.
- Se référer à la section 4,0 pour connaître les facteurs affectant la performance de l'herbicide FRONTIER MAX.
- Consulter les étiquettes des produits à être mélangés en réservoir à l'herbicide FRONTIER MAX pour les instructions spécifiques quant aux variations de type de sol et autres restrictions.
- Si la culture a été traitée, NE PAS laisser paître les animaux ni récolter la végétation pour l'alimentation du bétail : les données actuelles ne permettent pas de recommander cet usage.

9.1 SYSTÈMES À TRAVAIL RÉDUIT DU SOL

L'application du mélange en réservoir de l'herbicide FRONTIER MAX + Herbicide Liquide Roundup Original¹ est recommandée pour l'utilisation dans les systèmes à travail réduit ou minimum du sol ou les systèmes sans labour pour la suppression des graminées annuelles, des mauvaises herbes à feuilles larges et des mauvaises herbes vivaces. Ce mélange en réservoir peut être appliqué en présemis ou après le semis, mais avant la levée de la culture. Les mauvaises herbes sensibles à l'herbicide liquide Roundup Original¹ doivent être levées au moment de l'application. Il n'est pas recommandé d'incorporer ce mélange en réservoir.

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux de 756 à 963 mL/ha avec 2,5 L/ha d'herbicide liquide Roundup Original¹. Utiliser le taux le plus élevé de l'herbicide FRONTIER MAX indiqué sur l'étiquette pour les sols à texture fine ou dont le contenu en matière organique est élevé, ou pour les infestations importantes de mauvaises herbes.

Pour une suppression à large spectre dans le soya cultivé avec des pratiques de travail minimal du sol ou sans travail du sol, effectuer un traitement en pré-semis du mélange en réservoir de l'herbicide Sencor 500 F ou Sencor 480 F à une dose de 1,1 à 1,75 L/ha sur les sols à texture moyenne ou de 1,75 L/ha à 2,25 L/ha sur les sols à texture fine plus 2,5 L/ha de l'herbicide liquide Roundup Original¹ plus 756 à 963 mL/ha de l'herbicide FRONTIER MAX. Employer la dose la plus élevée de l'herbicide FRONTIER MAX sur les sols à texture fine ou les sols à forte teneur en matière organique et pour des problèmes d'infestation de mauvaises herbes plus sévères. Sencor 75 DF peut remplacer l'herbicide Sencor 480 F ou 500 F à une dose de 750 à 1100 g/ha sur les sols à texture moyenne ou de 1100 à 1500 g/ha sur les sols à texture fine. Ne pas appliquer ce mélange sur les sols à texture grossière.

¹ Les formulations de glyphosate suivantes se substituent à celle de l'herbicide liquide Roundup Original : l'herbicide liquide Roundup Transorb, l'herbicide liquide Touchdown iQ, l'herbicide liquide Roundup WeatherMax avec la technologie Transorb 2 et l'herbicide liquide Roundup Ultra 2. Ajuster le taux d'application des produits basés sur la concentration de l'agent actif.

9.2 SUPPRESSION GÉNÉRALE

L'herbicide FRONTIER MAX peut être utilisé seul ou dans l'un des mélanges en réservoir énumérés pour la suppression non sélective du soya lorsqu'appliqué comme traitements avec incorporation en présemis et en prélevée.

9.2.1 TRAITEMENT DE PRÉSEMIS INCORPORÉ

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes.

TAUX PAR HECTARE 860 à 963 mL

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX en traitement généralisé et incorporer dans les 7 jours suivant le semis en utilisant une herse, un cultivateur rotatif ou tout autre outil capable de donner une incorporation peu profonde et uniforme dans les 5 cm supérieurs du sol. Éviter de faire une incorporation profonde : une diminution de l'efficacité du désherbage et/ou des dommages à la culture pourraient survenir. Il n'est pas nécessaire d'incorporer le produit immédiatement après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Produits d'association	Taux par hectare
Sencor 480 F ou Sencor 500 F	850 mL à 1,1 L
Sencor 75 DF	550 à 750 g

Les taux 756 à 860 mL /ha de l'herbicide FRONTIER MAX peut être mélangé en réservoir avec 312 mL/ha d'herbicide PURSUIT sur les moyennes et les sols à texture grossière seulement.

9.2.2 TRAITEMENT DE PRÉLEVÉE

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes, tel que montré dans le tableau qui suit.

Taux par hectare en millilitres (mL)			
Matière organique			
Type de sol	Moins de 3 %	3 à 6 %	7 à 10 %
Sols à texture grossière	756	756	860
Sols à texture moyenne	756	860	963
Sols à texture fine	756	860	963

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Produits d'association	Taux par hectare
Herbicide PURSUIT	312 à 420 mL
Sencor 480 F ou Sencor 500 F	850 mL à 1,1 L
Sencor 75 DF	550 à 750 g

10.0 HARICOTS SECS

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX seul ou en mélange en réservoir avec l'herbicide PURSUIT (dans l'Est du Canada seulement) en traitement de présemis incorporé dans les haricots secs (*Phaseolus vulgaris* seulement).

Les variétés de haricot sec peuvent avoir des tolérances diverses aux herbicides, incluant celle à l'herbicide FRONTIER MAX et au mélange en réservoir de l'herbicide PURSUIT plus l'herbicide FRONTIER MAX. Puisque ce ne sont pas tous les cultivars de haricot sec qui ont été testés quant à leur tolérance à l'herbicide FRONTIER MAX ou au mélange en réservoir de l'herbicide PURSUIT plus l'herbicide FRONTIER MAX, la première utilisation de l'herbicide FRONTIER MAX devrait se limiter à une petite surface de chacune des variétés afin de valider la tolérance, avant d'adopter une pratique plus généralisée. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance de variétés spécifiques de haricot sec face à l'herbicide FRONTIER MAX ou au mélange en réservoir de l'herbicide PURSUIT plus l'herbicide FRONTIER MAX.

Notes

- Des dommages en début de croissance peuvent être observés, cependant le rendement ne devrait pas en être affecté
- Les haricots secs doivent être semés à au moins 4 cm de profondeur, sinon des dommages à la culture pourraient survenir.
- NE PAS appliquer l'herbicide FRONTIER MAX en prélevée sur les haricots secs puisqu'un dommage à la culture peut survenir.
- Ne pas appliquer l'herbicide FRONTIER MAX si les haricots sont levés.
- Se référer à la section 4,0 pour connaître les facteurs affectant la performance de l'herbicide FRONTIER MAX.
- Consulter l'étiquette du produit qui doit être mélangé en réservoir avec l'herbicide FRONTIER MAX pour plus de précautions, restrictions et limitations.
- Si la culture a été traitée, ne pas laisser paître les animaux ni récolter le fourrage, le foin ou la paille pour l'alimentation du bétail : les données actuelles ne permettent pas de recommander cet usage.

10.1 TRAITEMENT DE PRÉSEMIS INCORPORÉ

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes.

TAUX PAR HECTARE
860 à 963 mL

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX en traitement généralisé et incorporer dans les 7 jours suivant le semis en utilisant une herse, un cultivateur rotatif ou tout autre outil capable de donner une incorporation peu profonde et uniforme dans les 5 cm supérieurs du sol. Éviter de faire une incorporation profonde : une diminution de l'efficacité du désherbage et/ou des dommages à la culture pourraient survenir. Il n'est pas nécessaire d'incorporer le produit immédiatement après l'application.

Pour utilisation dans l'Est du Canada seulement

L'herbicide FRONTIER MAX peut être mélangé en réservoir avec le produit d'association suivant.

Produit d'association	Taux par hectare
Herbicide PURSUIT	312 mL

11.0 CHOU TRANSPLANTÉ

L'herbicide FRONTIER MAX peut être appliqué comme traitement seul avant la transplantation à raison de 756 à 963 mL/ha pour la suppression des mauvaises herbes graminées annuelles et certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans le chou transplanté. Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX comme traitement au sol avant la transplantation du chou et avant l'émergence des mauvaises herbes.

Ne pas appliquer dans les 60 jours avant la récolte.

12.0 ARACHIDES CULTIVÉES EN ONTARIO

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX seul en traitement unique de pré-semis incorporé à une dose de 860 mL/ha ou comme traitement unique de prélevée à une dose de 756 à 860 mL/ha pour la suppression des mauvaises herbes graminées annuelles énumérées sur cette étiquette et certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans les arachides cultivées en Ontario.

Ne pas appliquer dans les 80 jours avant la récolte.

Notes

- Les arachides devraient être semées à une profondeur d'au moins 4 cm sinon la culture pourrait être endommagée.
- NE PAS appliquer l'herbicide FRONTIER MAX si les arachides ont émergé.
- Se référer à la Section 4.0 Facteurs affectant la performance de l'herbicide FRONTIER MAX.

13.0 DES PLANTS DE VIGNE PORTANT DES RAISINS OU NON

L'herbicide FRONTIER MAX peut être appliqué comme traitement unique en pré-semis (avant la levée des mauvaises herbes) comme traitement dirigé à la base des plants de vigne à une dose de 963 mL/ha. NE PAS appliquer lors du renflement, débourrement du bourgeon ou au moment de la première sortie de la nouvelle pousse.

Ne pas appliquer dans les 30 jours avant la récolte.

Comme volume de pulvérisation, employer un minimum de 170 L/ha dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique et un minimum de 100 L/ha dans les provinces des Prairies. Consulter la section 3.2 pour plus de détails sur **DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE ET LA PULVÉRISATION**.

L'herbicide FRONTIER MAX appliqué selon le mode d'emploi supprimera les mauvaises herbes suivantes :

Sétaire (vert, glauque, géante)
Panic d'automne
Digitaire (astringente, sanguine)
Amarante à racine rouge
Panic capillaire
Morelle noire de l'Est
Échinochloa pied-de-coq

14.0 OIGNONS À BULBES SECS

L'herbicide FRONTIER MAX réprimera le souchet comestible (*Cyperus esculentus*) lorsqu'appliqué sur les oignons à bulbes secs en sols organiques seulement. Appliquer comme traitement unique à une dose de 1,29 L produit/ha (930 g m.a./ha) sur les oignons à bulbes secs au stade crochet et avant que le souchet comestible émerge.

Intervalle avant récolte (IAR) de 60 jours.

NE PAS effectuer plus d'une application de 1,29 L/ha de l'herbicide FRONTIER MAX par saison.

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat ou lorsqu'il y a des rafales de vent.

15.0 OIGNONS VERTS

Appliquer l'herbicide FRONTIER MAX seul comme traitement unique sur les oignons verts au stade crochet et avant la levée des mauvaises herbes. L'herbicide FRONTIER MAX ne va pas supprimer les mauvaises herbes levées. Un traitement fait avant le stade crochet de l'oignon vert peut entraîner des dommages importants à la culture, y compris une possible réduction du peuplement. Éviter d'appliquer lors de conditions fraîches comme un retard de croissance peut survenir.

Intervalle avant récolte (IAR) de 30 jours.

Un Sol Minéral

Taux d'application : 963 mL/ha

L'herbicide FRONTIER MAX sera appliqué selon les directives supprimera l'amarante à racine rouge et la morelle noire de l'Est dans les oignons verts cultivés sur des sols minéraux.

Un Sol Organique (terre noire)

Taux d'application : 1,29 L/ha

L'herbicide FRONTIER MAX appliqué selon les directives de réduire la concurrence d'amarante à racine rouge et réprimer le souchet comestible dans les oignons verts cultivés sur des sols organiques.

16.0 POMMES DE TERRE

Application terrestre

FRONTIER MAX est appliqué comme traitement de prélevée sur les pommes de terre avant l'émergence des mauvaises herbes. Le traitement en prélevée peut être effectué après la plantation des pommes de terre ou suivant un buttage qui fait en sorte que les plants ne soient pas émergés. Ne pas appliquer FRONTIER MAX avant la plantation ou sur les pommes de terre émergées.

Notes

- Consulter les étiquettes des produits à être mélangés en réservoir à FRONTIER MAX pour les instructions spécifiques de taux d'application en fonction des types de sol spécifiques, mises en garde et autres restrictions.
- Appliquer FRONTIER MAX avec un équipement terrestre tel que spécifié. L'équipement devrait être vérifié régulièrement pour s'assurer d'un ajustement approprié.
- Ne pas appliquer FRONTIER MAX avant la plantation ou sur des pommes de terre émergées car des dommages pourraient survenir.
- FRONTIER MAX peut seulement être appliqué comme traitement unique chez les pommes de terre.
- NE PAS dépasser la dose spécifiée selon le type de sol pour un traitement unique.
- NE PAS appliquer dans les 40 jours avant la récolte.
- NE PAS permettre au bétail de paître ou de se nourrir sur la culture traitée dans les 40 jours suivant l'application d'FRONTIER MAX.

Temps d'application : Prélevée (après la plantation des pommes de terre ou suivant un buttage qui fait en sorte que les plants ne soient pas émergés)

Appliquer FRONTIER MAX au taux le plus élevé sur les sols à texture fine ou qui ont un contenu élevé en matière organique et là où les infestations de mauvaises herbes sont plus importantes, tel que montré dans le tableau qui suit.

Taux par hectare en millilitres (mL) Matière organique			
Type de sol	Moins de 3 %	3 à 6 %	7 à 10 %
Sols à texture grossière	756	756	860
Sols à texture moyenne	756	860	963
Sols à texture fine	756	860	963

17.0 PRODUCTION ORNAMENTALE COMMERCIALE

17.1 RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

AVIS À L'UTILISATEUR

LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessus a été rédigé par des personnes autres que BASF Canada et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. BASF Canada ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessus.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager BASF Canada de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessus.

Ce ne sont pas toutes les variétés ou lignées de plantes ornementales énumérées ci-dessous qui ont été testées au niveau de la phytotoxicité. Des conséquences non désirées telles que des dommages aux plantes ornementales peuvent survenir en raison de certaines conditions environnementales ou de croissance, la méthode d'utilisation ou application. Ainsi, avant de traiter un grand nombre de plants, pulvériser quelques plants et surveiller les dommages pendant un minimum de 2 mois avant de faire une application à grande échelle.

Conformément aux directives retrouvées sur l'étiquette et sous des conditions normales de croissance, l'herbicide FRONTIER MAX ne causera pas de dommage aux plantes. Une application excessive peut résulter en blessures aux plants ou une présence de résidus au sol. Un traitement non uniforme peut diminuer l'efficacité du désherbage ou causer des dommages aux plantes.

Les maladies des plantules, une température froide, une humidité excessive, un pH du sol élevé, une haute valeur de salinité du sol, ou une sécheresse peuvent affaiblir les jeunes plantules et plants ainsi qu'accroître le risque de dommage aux plants provenant de l'herbicide FRONTIER MAX.

Planter uniquement les espèces végétales souhaitables énumérées sur cette étiquette dans un sol traité la saison précédente avec l'herbicide FRONTIER MAX sans quoi des dommages à la culture pourraient apparaître.

NE PAS appliquer l'herbicide FRONTIER MAX lors de la croissance printanière des conifères car des blessures aux pousses terminales pourraient survenir.

NE PAS traiter les plants destinés à l'alimentation humaine et animale. **NE PAS** employer les plants pulvérisés comme aliment pour les humains et les animaux.

NE PAS effectuer plus d'une application de l'herbicide FRONTIER MAX par saison.

17.2 DIRECTIVES D'APPLICATION POUR LA PRODUCTION DE PLANTES ORNAMENTALES

L'herbicide FRONTIER MAX supprimera les graminées annuelles nuisibles retrouvées sur l'étiquette et certaines mauvaises herbes à feuilles larges autour et à l'intérieur du champ, sur les plants à repiquer et les contenants de plantes ornementales en production commerciale. Pulvériser uniformément l'herbicide FRONTIER MAX à la dose recommandée avant l'émergence des mauvaises herbes avec un équipement terrestre calibré adéquatement. L'herbicide FRONTIER MAX ne supprimera pas les mauvaises herbes émergées. Éliminer les mauvaises herbes existantes avant l'application d'herbicide FRONTIER MAX. Les traitements avec l'herbicide FRONTIER MAX sont plus efficaces pour contrôler les mauvaises herbes lorsqu'une quantité de pluie adéquate ou une irrigation par aspersion est reçue. Si l'herbicide FRONTIER MAX n'est pas activé par une pluie ou une irrigation dans les 30 jours, une suppression irrégulière des mauvaises herbes peut en résulter.

Traiter avec un équipement terrestre calibré adéquatement en utilisant un minimum de 100 L d'eau à l'hectare et une pression de 100 à 500 kPa. Les applications peuvent être effectuées sur les espèces végétales ornementales énumérées dans le tableau des Espèces ornementales. Avant d'effectuer le traitement sur un grand nombre de plants, il est recommandé de pulvériser quelques plants et de surveiller les dommages aux plants pendant 1 ou 2 mois et pour par la suite faire une application à grande échelle.

Dose d'application : Appliquer de 756 à 963 mL/ha d'herbicide FRONTIER MAX. Appliquer la dose maximale sur les sols à texture fine ou à teneur élevée en matière organique et pour les infestations plus sévères de mauvaises herbes.

Matériel de pépinière déjà établi en contenant ou cultivé en plein champ

Effectuer une pulvérisation directe. **NE PAS** effectuer d'applications sur frondaison. **NE PAS** appliquer lors du gonflement des bourgeons, débourrement ou au moment de l'émergence initiale de la première pousse. S'il s'agit un porte-greffe nouvellement bourgeonné ou greffé, faire une application en utilisant un pulvérisateur protégé par un écran. Une attention particulière doit être portée pour qu'il n'y ait pas de fissures dans le sol qui pourraient permettre à l'herbicide FRONTIER MAX d'entrer en contact avec les racines.

Matériel de pépinière nouvellement transplanté en contenant ou cultivé en plein champ

Effectuer une pulvérisation directe. **NE PAS** effectuer d'applications sur frondaison. Utiliser un pulvérisateur protégé par un écran jusqu'à ce que les jeunes plants soient établis depuis un (1) an ou plus au champ. **NE PAS** appliquer jusqu'à ce que les transplants aient été bien arrosés et que le sol ait été suffisamment tassé et disposé autour des transplants. Une attention particulière doit être portée pour qu'il n'y ait pas de fissures dans le sol qui pourraient permettre à l'herbicide FRONTIER MAX d'entrer en contact avec les racines. Pour les plantes ornementales cultivées en contenant, retarder l'application du produit pour les plants repiqués à racine nues ou les jeunes plants (par exemple en mottes) deux semaines après la transplantations. **NE PAS** appliquer lors du gonflement des bourgeons, débourrement ou au moment de l'émergence initiale de la première pousse. S'assurer d'éloigner en tout temps le traitement des tissus greffés ou en débourrement sur les transplants.

Mauvaises Herbes Supprimées

L'herbicide FRONTIER MAX appliqué en prélevée tel que stipulé supprimera les mauvaises herbes suivantes :

Échinochloa pied-de-coq	Sétaires (verte, glauque, géante)
Digitaire (astringente, sanguine)	Panic capillaire
Morelle noire de l'Est*	Amarante à racine rouge*
Panic d'automne	

*Utiliser la dose de 963 mL/ha d'herbicide FRONTIER MAX pour supprimer la morelle noire de l'Est et l'amarante à racine rouge.

Espèces ornementales

Noms communs	Noms scientifiques
ARBRES	
Frêne rouge	<i>Fraxinus pennsylvanica</i>
Thuja occidental	<i>Thuja occidentalis</i>
Lilas d'été	<i>Lagerstroemia indica</i>
Sapin de Douglas	<i>Pseudotsuga menziesii</i>
Sapin de fraser	<i>Abies fraseri</i>
Magnolia à grandes fleurs	<i>Magnolia grandiflora</i>
Érable rouge	<i>Acer rubrum</i>
Thuja géant	<i>Thuja plicata</i>
ARBUSTES	
Azalée	<i>Rhododendron sp.</i>
Buis, commun	<i>Buxus sempervirens</i>
Houx, chinois	<i>Ilex cornuta</i>
Houx, japonais	<i>Ilex crenata</i>
Hortensia	<i>Hydrangea macrophylla</i>
Genévrier	<i>Juniperus sp.</i>
Rose	<i>Rosa spp.</i>
Spirée	<i>Spiraea vanhouttei</i>
If*	<i>Taxus media</i>

*Les applications de l'herbicide FRONTIER MAX ne devraient pas être effectuées lors de la croissance printanière car des blessures aux pousses terminales pourraient survenir.

18.0 RESTRICTIONS CONCERNANT LES ROTATIONS DE CULTURES

Voir ci-dessous l'intervalle requis entre l'application de l'herbicide FRONTIER MAX et le semis des cultures en rotation.

Restrictions pour le réensemencement : Dans les situations où le FRONTIER MAX a été appliqué et qu'il y a un échec de la culture en raison des conditions climatiques défavorables ou autres raisons, une seconde plantation (réensemencement) de pommes de terre ou d'oignons (bulbe sec ou oignons verts) n'est pas recommandée avant la prochaine année.

Dans un sol minéral

100 jours pour les céréales autres que le maïs

11 mois pour les récoltes ne figurant pas comme hôte sur cette étiquette

Dans un sol organique (terre noire)

11 mois pour les carottes, céleris (transplantés) et oignons

Un essai biologique sur le terrain doit être effectué pour les autres cultures

Attention : Le développement des cultures hâtives de carottes et de céleri peut être retardé, cependant cela ne devrait pas avoir un impact négatif sur le rendement.

19.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

En ce qui attrait à la gestion de la résistance à l'herbicide FRONTIER MAX, l'herbicide fait partie du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide FRONTIER MAX et à d'autres herbicides du groupe 15. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le FRONTIER MAX ou les herbicides du même groupe 15 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple,

2017-2710
2018-02-16

augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF au 1-877-371-2273.

ARMEZON et ASSIST sont des marques déposées de BASF SE; BANVEL et MARKSMAN sont des marques déposées de BASF Corporation; et PURSUIT est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., tous utilisées avec permission par BASF Canada Inc.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs

HERBICIDE FRONTIER^{MD} MAX

Pour la suppression des mauvaises herbes dans le maïs de grande culture, le maïs sucré, le maïs de semence (lignées autofécondées cultivées dans le sud de l'Ontario seulement), le soya, les haricots secs, les pommes de terre, les oignons (bulbes secs et verts), le chou transplanté, les arachides cultivées en Ontario, les plants de vigne portant des raisins ou non et en production ornementale commerciale

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF: Diméthénamide-P 720 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

No D'HOM. 29194 LPA

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, APPELER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**



AVERTISSEMENT

POISON

**IRRITANT POUR LES YEUX ET
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 3 L à 1000 L, Vrac

BASF Canada Inc.
100 Milverton Drive, 5^e étage
Mississauga, Ontario
L5R 4H1
1-877-371-2273

FRONTIER est une marque déposée de BASF Corporation, utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif ou fatal si ingéré. Cause une irritation aux yeux. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux. Sensibilisateur cutané potentiel. Peut causer des réactions de sensibilisation de la peau chez certaines personnes. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer la bruite de pulvérisation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des combinaisons et des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes ou un écran facial pendant le mélange/chargement.

NE PAS retourner dans le lieu traité ni autoriser un travailleur à le faire pendant le délai de sécurité de 24 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS appliquer par voie aérienne. Éviter la dérive aux champs adjacents à la zone traitée en utilisant la pression de pulvérisation recommandée, le bon volume d'eau et la hauteur de rampe appropriée pour le type de buses employé. NE PAS utiliser en présence de forts vents. Se référer aux restrictions de pâturage des différentes sections des cultures traitées dans cette étiquette.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrier un traitement symptomatique. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

ENTREPOSAGE

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin des aliments de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables ou à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.